

## Conseil municipal de Culhat : séance du 23 avril 2026

Le conseil municipal s'est réuni le 23 avril 2026 à 20h à la mairie de Culhat.

**Présents** – Gilles Bergami, Julie Montbrizon, Patrick Giraud, Isabelle Chassaing, Fabien Tontini, Lydie Bernard, Joël Ferrier, Coralie Gessa, Fabienne Delamare, Gaëlle Décombas, Muriel Labre, Matthieu Bernard.

**Absents excusés** – Cyril Potelleret (pouvoir à Gilles Bergami), Thierry Bachellerie (pouvoir à Fabienne Delamare), Cédric Salles (pouvoir à Fabien Tontini).

Signature de la feuille de présence en début de séance et constatation que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Patrick Giraud.

Les travaux et décisions sont résumés ci-après.

---

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 mars 2026

Décision : approbation à l'unanimité

### 2. Le budget communal : structure, élaboration, contrôle

Présentation par Patrick Giraud sur la base d'un support transmis préalablement aux élus.

### 3. Compte financier unique (CFU) 2025 - Commune

L'établissement du CFU repose sur des échanges de données entre le Service de Gestion Comptable de Thiers et le service financier de la commune afin d'assurer la conformité des comptes.

Le CFU 2025 de la commune se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	879 874,52	439 784,37	1 319 658,89
Dépenses	791 070,44	469 196,03	1 260 266,47
Excédent (-Déficit) de l'exercice	88 804,08	-29 411,66	59 392,42
Excédent (-Déficit) antérieur	0,00	26 333,25	26 333,25
Excédent (-Déficit) de clôture	88 804,08	-3 078,41	85 725,67
Restes à réaliser	0,00	18 589,60	18 589,60
Excédent (-Déficit) cumulé	88 804,08	15 511,19	104 315,27

Décision : approbation à l'unanimité

#### 4. Compte financier unique (CFU) 2025 – Assainissement

L'établissement du CFU repose sur des échanges de données entre le Service de Gestion Comptable de Thiers et le service financier de la commune afin d'assurer la conformité des comptes.

Le CFU 2025 de l'assainissement se résume comme suit :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	87 370,67	55 733,88	143 104,55
Dépenses	64 862,02	63 903,12	128 765,14
Excédent (-Déficit) de l'exercice	22 508,65	-8 169,24	14 339,41
Excédent (-Déficit) antérieur	217 840,97	20 711,85	238 552,82
Excédent (-Déficit) de clôture	240 349,62	12 542,61	252 892,23
Restes à réaliser	0,00	8 508,95	8 508,95
Excédent (-Déficit) cumulé	240 349,62	21 051,56	261 401,18

Décision : approbation à l'unanimité

#### 5. Affectation du résultat 2025 – Commune

Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	88 804.08
Résultats antérieurs de l'exercice	0.00
Résultat à affecter	<b>88 804.08</b>
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-3 078.41
Solde des restes à réaliser d'investissement (excédent)	18 589.60
Besoin de financement	<b>0.00</b>
Affectation	<b>88 804.08</b>
<b>Affectation en réserves en investissement</b>	<b>60 000.00</b>
<b>Report en fonctionnement</b>	<b>28 804.08</b>

Décision : approbation à l'unanimité

#### 6. Affectation du résultat 2025 – Assainissement

Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	22 508.65
Résultats antérieurs de l'exercice	217 840.97
Résultat à affecter	<b>240 349.62</b>
Solde d'exécution cumulé d'investissement	12 542.61
Solde des restes à réaliser d'investissement (excédent)	8 508.95
Besoin de financement	<b>0.00</b>
Affectation	<b>240 349.62</b>
<b>Report en fonctionnement</b>	<b>240 349.62</b>

Décision : approbation à l'unanimité

## **7. Budget 2026 Commune et Assainissement**

Le budget 2026 de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement	<b>915 820,83 €</b>
Investissement	<b>146 116,49 €</b>

Le budget 2026 de l'Assainissement s'équilibre en recette et en dépenses à :

Exploitation	<b>327 135,00 €</b>
Investissement	<b>85 716,89 €</b>

Décision : approbation à l'unanimité du budget 2026 de la Commune et du budget 2026 de l'Assainissement.

## **8. Taux de fiscalité directe locale pour 2026**

Les bases de calcul sont définies et communiquées par les services de l'État. Comme chaque année, et afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix sur les dépenses de la commune, il est proposé de majorer cette base de 2%, ce qui représente pour 2026 un montant de 7 674€.

Décision : approbation à l'unanimité

## **9. Adit : adhésion et cotisation 2026**

L'Adit (Agence départementale d'ingénierie territoriale) assiste les communes du département à la mise en place de leurs projets d'investissement et la commune a eu recours à ses services à plusieurs reprises. Dans la perspective d'investissements significatifs envisagés (notamment la restauration de l'ancienne poste), l'assistance de l'Adit est souhaitable. Elle fait l'objet d'une cotisation forfaitaire de 5€ par habitant, soit un montant total de l'ordre de 5 930€

Décision : approbation à l'unanimité.

## **10. Fongibilité des crédits**

Il s'agit de déléguer au responsable comptable de la commune la possibilité d'effectuer des mouvements de crédits entre chapitres du budget, sans devoir recourir à une délibération du conseil municipal, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections budgétaires, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Décision : approbation à l'unanimité.

## **11. Délégués à la mission locale de Thiers**

Il convient d'élire 2 délégués qui représenteront la commune à la mission locale de Thiers. Gilles Bergami se propose comme délégué et Gaëlle Décombas se propose comme suppléante.

Décision : approbation à l'unanimité.

## **12. Désignation du référent agricole de la commune**

Depuis janvier 2023, le Conseil départemental du Puy-de Dôme déploie une animation destinée à préserver et améliorer la structuration du foncier et qui s'appuie, notamment, sur un réseau de référents agricoles. Le référent doit être un élu avec une bonne connaissance des exploitations et du foncier agricole de sa commune. Joël Ferrier, agriculteur de profession, propose sa candidature.

Décision : validation à l'unanimité.

### **13. Représentant au Syndicat intercollèges de Maringues (Sicom)**

Le conseil municipal doit désigner un représentant au Sicom. Gilles Bergami propose sa candidature.

Décision : validation à l'unanimité.

### **14. CCID (Commission communale des impôts directs)**

La commune doit proposer 24 personnes à la Direction Départementale des Finances Publiques qui sélectionnera 6 candidats titulaires et 6 candidats suppléants.

Les élus suivants sont candidats : Julie Montbrizon, Patrick Giraud, Isabelle Chassaing, Fabien Tontini, Joël Ferrier, Coralie Gessa, Thierry Bachellerie, Muriel Labre, Matthieu Bernard, Fabienne Delamare, Cédric Salles.

Il reste à identifier 13 personnes pour la date butoir du 21 mai 2026.

Décision : point reporté à la prochaine séance du conseil municipal (20 mai).

### **Questions diverses**

- **Prochaine séance du conseil municipal** : mercredi 20 mai à 20h
- **Commission Patrimoine et culture** : mercredi 13 mai à 9h. Sont concernés : Gilles Bergami, Patrick Giraud, Julie Montbrizon, Cyril Potelleret, Muriel Labre, Fabienne Delamare.
- **Commission liste électorale**
  - Il faut désigner 5 titulaires et 5 suppléants
  - Candidatures à ce jour : Thierry Bachellerie, Matthieu Bernard, Patrick Giraud...
  - A compléter avant le 26 juin 2026.
- **Délégation de signatures pour certains actes** (officier d'état civil, copies certifiées conformes, légalisation des signatures, courriers de notification ou de demandes de pièces manquantes pour l'urbanisme)
  - Délégations à Isabelle Coucardon, Karine Gautron, Sandra Lopez
- **Secrétariat de séance du conseil municipal**
  - A compter du prochain CM (20 mai 2026), le secrétariat de séance sera assuré à tour de rôle par un élu et par ordre alphabétique des prénoms : Cédric, Coralie, Cyril, Fabien, Fabienne, Gaëlle, Isabelle, Joël, Julie, Lydie, Matthieu, Muriel, Patrick, Thierry.
  - Une trame type vous sera transmise afin de simplifier/faciliter la tâche de chaque rédacteur en respectant un format homogène.